

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Nouveaux-diplomes-professionnels-les-referentiels-presentes-au-CSE-du-23>



école & société

Nouveaux diplômes professionnels : les référentiels présentés au CSE du 23 janvier 2020.

- Réforme Voie pro -
Date de mise en ligne : mercredi 29 janvier 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Depuis septembre 2019, les diplômes professionnels nouvellement créés ou renouvelés, sont présentés en Commission supérieure des lycées (CSL) et au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) pour avis consultatif, avant d'être présentés devant leur Commission paritaire consultative (CPC) respective, qui leur donnera un avis conforme ou pas.

CAP « Charpentier de Bois »

Ce CAP complète la liste des diplômes renouvelés dans le secteur du bâtiment. La demande avait été faite en CPC en 2018. Un avis favorable avait été donné en CPC en janvier 2020. L'ancien diplôme datait de 2003. Depuis, il y a eu la transition énergétique et le développement du numérique. Ces deux thèmes ont été pris en compte dans cette rénovation.

Pour les organisations professionnelles du secteur, avec le boom de la construction bois, la prise en compte de l'évolution des matériaux ainsi que la prévention des risques professionnels, cette rénovation était plus que nécessaire.

Ce diplôme respecte la trame : RAP (Référentiel des activités professionnelles) - Compétences - Certifications. Il a été ajoutée une langue vivante pour répondre au besoin de compétences en communication avec les différents acteurs, mais aussi dans l'optique d'une poursuite d'études en BP ou bac pro.

Bac pro « Maintenance des systèmes de production connecté »

Ce diplôme est l'aboutissement de la rénovation du diplôme « Bac Pro MEI » créé en 2005 et qui est très présent sur tout le territoire. Il tient compte de l'évolution importante dans l'industrie des matériels et du développement de l'informatique : robotique et cobotique - intelligence artificielle - entreprise 4.0.

Ce métier s'adresse aux hommes comme aux femmes. Il y a une grosse présence des outils numériques. Il s'ouvre sur de nombreux domaines (mécanique, hydraulique ...).

Ce référentiel souligne les exigences en matière de santé, de sécurité environnementale, la qualité et la maîtrise d'une langue étrangère.

L'entrée en formation de cette nouvelle spécialité est prévue en 2020 pour une première session en 2023.

Bac pro « Organisation de transport de marchandises »

Ce nouveau diplôme est à distinguer du bac pro Logistique et du bac pro Conducteur routier Marchandises car il cible le métier d'exploitant en transport et non pas la logistique ou la conduite de véhicules lourds. En aucun cas il sera possible de transporter des voyageurs avec ce diplôme. Il remplace le baccalauréat professionnel « Transport » qui date de 2010. Le diplôme intègre tous les modes de transport.

De plus, il tient compte des évolutions des systèmes d'information, de gestion et de communication propres au secteur, des exigences environnementales et des procédures de sécurité.

Ce diplôme servira de vivier pour le BTS où les bacheliers pro réussissent plutôt bien. Une spécialisation sera possible via les PFMP. Cette formation intéresse les professionnels du secteur.

L'entrée en formation de cette nouvelle spécialité est prévue en 2020 pour une première session en 2023.

Bac pro « Technicien en prothèse dentaire »

Le bac remplace l'ancien diplôme « prothèse dentaire » qui datait de 2010. Il tient compte des avancées en matière de matériaux et de matériel dans le domaine de la prothèse dentaire, ainsi que les Evolutions des techniques de conception et de fabrication qui mobilisent de plus en plus le numérique.

L'entrée en formation pour cette spécialité rénovée est prévue en 2020 pour une première session d'examen en 2023.

Les liens pour accéder aux référentiels vous seront communiqués ultérieurement quand ils seront publiés au BO.